

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD50/RD52 - Saint-Mitre-les-Remparts - Aménagement de la ZAC de l'Anglon -  
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (études).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts souhaite créer un quartier à dominante résidentielle comprenant environ 300 logements, un groupe scolaire, des commerces et services de proximité dans la ZAC de l'Anglon.

Dans ce cadre, la commune envisage la requalification de la RD50 et de la RD52, avec notamment la création de nouveaux accès pour desservir le futur quartier, la modification des profils des deux voies en faveur de choix plus urbains, l'aménagement d'infrastructures réservées aux piétons et aux modes doux, et la réduction de la vitesse de circulation.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental, la réalisation de ces aménagements nécessite une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage « études » entre la commune de Saint-Mitre-les-Remparts et le Département. Elle précisera les modalités de sa mise en œuvre.

Cette convention n'a aucune incidence sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL